

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 juin à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie – salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, M. BOURSE, Mme VILLECOURT, M. BOISSON, Mme VERSTRAETE de L'ESPINAY, Mme NGO DJOB Adjoints – M. CHASTAING, Mme CLATOT, Mme MARMUGI, M. MARTIN, Mme MOLLIERE, M. LACAGNE, M. SEFRIN, Mme DRIENCOURT, M. KAYAL, M. SAVY formant la majorité des membres en exercice

Procurations : M. CASELLA pouvoir à M. le Maire, Mme ALTENBOURGER pouvoir à Mme VILLECOURT, M. BATTISTON pouvoir à M. CHASTAING, Mme HOUARD pouvoir à Mme VERSTRAETE de L'ESPINAY, Mme SILVA pouvoir à M. BOISSON, Mme MEYER pouvoir à Mme GAILLAC, Mme BRACCIALI pouvoir à M. GUINAULT, M. LAVALLEE pouvoir à M. SAVY.

Absents excusés : M. DE ROSA, M. DOUAY, M. ROTTINI.

Secrétaire de séance : M. BOURSE

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal **ADOpte** l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 26 juin 2018

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2018

Le conseil municipal **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mai 2018

3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal **DESIGNE** M. BOURSE comme secrétaire de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES (MONSIEUR LE MAIRE)

4. ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATIONS D'EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL (SIEREIG) DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

Délibération n° DEL2018-046

Par 23 voix pour, 2 abstentions, le conseil municipal vote :

Sont élus, pour la durée du mandat, délégués au Syndicat intercommunal d'études et de réalisations d'équipements d'intérêt général (SIEREIG) de la Vallée de Montmorency :

NOM	Prénom	Fonction	Titulaire ou suppléant
GAILLAC	Alexandra	Adjointe au Maire	Titulaire
ALTENBOURGER	Martine	Conseillère municipale	Titulaire
NGO DJOB	Honorine	Conseillère municipale	Suppléant
MARMUGI	Christine	Conseillère municipale	Suppléant

TRAVAUX - SÉCURITÉ (MONSIEUR CASELLA)

5. TRANSFERT DE PROPRIETE AU BENEFICE DU DEPARTEMENT DU SOCLE FONCIER DU COLLEGE LOUIS AUGUSTIN BOSC

Délibération n° DEL2018-047

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve le transfert de propriété du socle foncier du collège au bénéfice du Département

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondant au dit transfert

6. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AL N° 767 ET 769 - RUE LOUIS ET GERALD DONZELLE

Délibération n° DEL2018-048

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve l'acquisition du terrain appartenant au Département, aménagé en parking rue Louis et Gérald Donzelle

Autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à la dite acquisition

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours – chapitre 21 article 211 50

7. ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES AB N° 783, 786, 789 ET 792 RUE GAMBETTA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ERMONT

Délibération n° DEL2018-049

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve l'acquisition du terrain appartenant au Département sur le territoire de la commune d'Ermont

Autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à la dite acquisition

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours – chapitre 21 article 211 50

8. ACTUALISATION DU MONTANT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LE COMPLEXE SPORTIF

Délibération n° DEL2018-050

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la demande de réévaluation du montant de l'aide accordée par le Département dans le cadre des « Aides aux communes - Réhabilitation d'équipements sportifs couverts à proximité des collèges départementaux »

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Val d'Oise une réévaluation complète du dossier de subvention, au taux maximum, et à signer tous les documents et convention ad hoc.

La dépense sera imputée/prélevée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours – chapitre 21

La recette sera imputée sur le budget principal de la commune – chapitre 13

9. LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET SIGNATURE DU MARCHE POUR TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF

Délibération n° DEL2018-051

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve le lancement de la consultation pour les travaux au Complexe Sportif Christian Dufresne

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à venir et tous les documents pour la bonne réalisation des travaux

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours – opération n°1604

**10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ET LA CREATION
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU COMPLEXE SPORTIF**

Délibération n° DEL2018-052

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la réalisation d'étude et de travaux pour la rénovation, la mise aux normes et la création d'équipements sportifs au complexe sportif Christian Dufresne.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs possibles, aux taux maximum.

**11. ADHÉSION AU SERVICE PUBLIC DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN
LONGUE DURÉE (VAELD) PAR LE STIF**

Délibération n° DEL2018-053

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve l'adhésion de la commune au service de mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation d'un service public de vélos à assistance électrique en longue durée par le STIF, dénommé Ile de France Mobilités

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les autres documents concernant cette concession de service public

**12. EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
REALISATIONS D'EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL DE LA VALLEE DE
MONTMORENCY**

Délibération n° DEL2018-054

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve : l'adhésion de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » et l'extension du périmètre territorial du SIEREIG

S'engage : à entreprendre toute démarche nécessaire à la bonne application de la présente et pourra signer tous les actes et documents en ce sens.

ENFANCE - JEUNESSE - SPORT - ASSOCIATIONS (MONSIEUR GUINAULT)

13. CRÉATION DU PASS JEUNES

Délibération n° DEL2018-055

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la création du Pass jeunes dans le cadre du projet « Cap jeunesse »

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours – chapitre 6714, gestionnaire Enfance-jeunesse.

**14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE
LOUIS AUGUSTIN BOSC**

Délibération n° DEL2018-056

A l'unanimité, le conseil municipal

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle :

- de 500€ à l'association sportive du collège Louis Augustin Bosc de Saint-Prix

Les **crédits** seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de la commune de l'exercice 2018

15. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FAUTEUIL ROULANT ADAPTE A LA PRATIQUE SPORTIVE A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE SAINT-PRIX

Délibération n° DEL2018-057

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la convention de mise à disposition d'un fauteuil roulant adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

COMMUNICATION – PROMOTION DE L'ART – CÉRÉMONIES - ENVIRONNEMENT (MADAME GAILLAC)

16. SUVBENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ACAP

Délibération n° DEL2018-058

A l'unanimité, le conseil municipal

Décide de verser à l'association ACAP une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros afin qu'elle puisse participer aux commémorations du 11 novembre 2018.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours, article 6574 (autres)

17. CONVENTION DE PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION ACAP A LA CELEBRATION DU 11 NOVEMBRE 2018

Délibération n° DEL2018-059

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la convention de participation de l'ACAP à la célébration du 11 novembre 2018

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

18. PARTENARIAT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ILE-DE-FRANCE

Délibération n° DEL2018-060

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve le partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile-de-France

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ARB IdF afin que la commune de Saint-Prix intègre le Comité des partenaires

Approuve le versement d'une subvention à l'ARB IdF d'un montant de 500 euros en cas d'intégration au sein du Comité des partenaires

Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune de Saint-Prix lors des instances du Comité des partenaires

FINANCES (MONSIEUR BOURSE)

19. BUDGET PRIMITIF 2018 - LES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX

Délibération n° DEL2018-061

A l'unanimité, le conseil municipal

Adopte Le budget primitif 2018 des produits du terroir de Saint-Prix :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- avec vote formel sur chacun des chapitres et des états annexes

- aucune liste d'articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article n'a été dressée

20. SUBVENTION 2018 POUR LE BUDGET DES PRODUITS DU TERROIR DE SAINT-PRIX

Délibération n° DEL2018-062

A l'unanimité, le conseil municipal

Accorde la subvention pour le budget « les produits du terroir de Saint-Prix » d'un montant de 3 380 €, **La dépense** sur les crédits inscrits de l'exercice en cours sera prévue au budget supplémentaire 2018 du budget principal de la commune et sera imputée au compte 6744.

21. BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Délibération n° DEL2018-063

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve :

- ✓ Le principe de l'ouverture des opérations comptables :
 - 18.06 Rue Pasteur
 - 18.07 Création espace sportif
 - 18.08 Rue Anatole France
 - 18.09 Rue Jean Mermoz
- ✓ Le budget supplémentaire 2018 par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3
 - avec vote formel sur chacun des chapitres et des états annexes
 - aucune liste d'articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article n'a été dressée
- ✓ le budget supplémentaire 2018 avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

RESSOURCES HUMAINES (MONSIEUR BOURSE)

22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° DEL2018-064

A l'unanimité, le conseil municipal

Décide de supprimer :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Décide de créer :

- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 31h30

Approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité comme indiqué ci-après :

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	dont temps non complet	EFFECTIFS POURVUS	dont temps non complet	EMPLOIS VACANTS	dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur général des services	A	1		0		1	
Attaché principal (dont 1 détaché sur l'emploi de DGS)	A	1		0		1	
Attaché	A	1		0		1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1		0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1		0	
Rédacteur	B	4		3		1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1		0		1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	6		5		1	
Adjoint administratif	C	8	2	6	1	2	1
TOTAL		24		16		8	
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	1		1		0	
Ingénieur	A	1		0		1	
Technicien principal de 1ère classe	B	1		0		1	
Technicien principal de 2ème classe	B	1		1		0	
Technicien	B	1		0		1	
Agent de maîtrise principal	C	1		1		0	
Agent de maîtrise	C	3		3		0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1		1		0	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2		0	
Adjoint technique	C	42	4	39	4	3	0
TOTAL		54	4	48	4	6	0
FILIERE MEDICO SOCIALE							
Educateur principal de jeunes enfants	B	1		1		0	
Educateur de jeunes enfants	B	2		2		0	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1		1		0	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	3		2		1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	1		0		1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	6		5		1	
TOTAL		14		11		3	
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint du patrimoine	C	1		0		1	
TOTAL		1		0		1	
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1		0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2		2		0	
Adjoint d'animation	C	9		8		1	
TOTAL		12		11		1	
TOTAL GENERAL		105		86		19	
Non titulaires							
Surveillants études surveillées		5		3		2	
CAE		1		1		0	
Apprentie CAP petite enfance		1		1		0	

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES (MONSIEUR BOURSE)

23. CONVENTION DE RÉCIPROCITÉ POUR LA RéPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DU PREMIER DEGRÉ AVEC LA COMMUNE DE SANNOIS

Délibération n° DEL2018-065

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve les termes de la convention de réciprocité pour la répartition des charges intercommunales de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré avec la commune de Sannois

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

CULTURE (MONSIEUR BOISSON)

24. RÈGLEMENT DE L'ARTOTHÈQUE

Délibération n° DEL2018-066

A l'unanimité, le conseil municipal

Adopte le règlement intérieur emprunteur individuel de l'artothèque.

MOTION (MONSIEUR LE MAIRE)

25. PETITION POUR DES VRAIES MESURES COMPENSATOIRES A LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGES !

Délibération n° DEL2018-067

Par 22 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer la pétition relative aux mesures compensatoires à la fermeture des voies sur berges

26. PROPOSITIONS DE MESURES COMPENSATOIRES A LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGES

Délibération n° DEL2018-068

Par 24 voix pour, 2 abstentions, le conseil municipal

Propose à l'Etat comme mesures compensatoires à la fermeture des voies sur berges :

- la promotion du télétravail dont l'incitation devrait être fortement développée
- le développement des parkings de proximité des gares

27. DEMANDE D'ÉTUDE POUR L'EXTENSION DU PARCOURS DE LA LIGNE DE BUS 38-03

Délibération n° DEL2018-069

A l'unanimité, le conseil municipal

Approuve la demande d'étude pour une extension du parcours de la ligne de bus 38-03, pour l'adaptation du gabarit des véhicules et la mise en place de véhicule ayant un impact environnementale faible, auprès de la communauté d'agglomération Plaine Vallée dans le cadre de sa compétence transports,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la communauté d'agglomération Plaine Vallée pour cette étude

28. POUR DES VRAIES MESURES COMPENSATOIRES AUX GREVES ET A L'AFFAISSEMENT DU PONT DE GENNEVILLIERS

Délibération n° DEL2018-070

Par 24 voix pour, 2 abstentions, le conseil municipal

Adopte la motion visant à demander à l'Etat de vraies mesures compensatoires face aux grèves et à l'affaissement du pont de Gennevilliers.

DIVERS

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a signé :

2018/031	De désigner Maître Chanlair pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de conflits l'opposant à 3 agents.
2018/032	De régler la facture n°2018/146 au Cabinet Gentilhomme concernant le suivi de la procédure en défense pour l'affaire commune/Bertaudière et autres d'un montant de 9 000 € ht

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h18
Fait à Saint-Prix, le 4 juillet 2018



Jean-Pierre ENJALBERT - Maire de Saint-Prix

